

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés
CLINIQUE SPECIALISEE EN ORTHOPEDIE ET EN REEDUCATION DES VICTIMES
D'ACCIDENT DE TRAVAIL
55 Bd El Moudjahid Semmache Ahmed Hai Bouamama - Oran
NIF 408025000100091

Avis d'Annulation de la procédure relatif à l'Appel d'offres National ouvert avec exigences de capacités minimales N°02/2026

En application de l'article 49 de la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application de l'article 73 du décret présidentiel du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics.

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés "CNAS" : CLINIQUE SPECIALISEE EN ORTHOPEDIE ET EN REEDUCATION DES VICTIMES D'ACCIDENT DE TRAVAIL, annonce aux soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales **N° 02/26, relative à l'acquisition d'équipements médicaux en Lots Séparés :**

Lot N° 01 : F/P DE DEUX (02) COLONNES D'ARTHROSCOPIE UHD/4K.

Lot N° 02 : F/P D'UNE BANQUE DE SANG.

Lot N° 03 : F/P DE QUATRE (04) ARTHROMOTEURS DU GENOU POUR ADULTE.

Lot N° 04 : F/P DE QUATRE (04) FAUTEUILS QUADRICEPS.

Lot N° 05 : F/P DE QUATRE (04) TAPIS ROULANT.

Lot N° 06 : F/P DE QUATRE (04) VELOS DE REEDUCATION FONCTIONNELLE.

Parue dans les journaux quotidiens El Djoumhouria le 16/09/2026, et l'Echo d'Oran le 16/09/26, le BOMOP Français et arabe le 20/09/2026, et les journaux électroniques Algérie 54 le 16/09/26 et El Hirak Elikhbari le 16/09/26, **l'annulation de la procédure de passation de ce marché pour le motif : irrégularité dans la procédure.**

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance de cette décision sont invités à se rapprocher de la clinique, au plus tard trois (03) jours à compter de la date du premier jour de la publication du présent avis d'annulation du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Le soumissionnaire qui conteste cette décision peut introduire un recours auprès de la commission locale dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de parution du présent avis d'annulation, au niveau de la CSORVAT - CNAS (55 Bd El Moudjahid Semmache Ahmed Hai Bouamama - Oran).

Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.